



Le Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales

Et

La Konrad-Adenauer-Stiftung

organisent

**« Tunisie – Union Européenne
Une année du Statut Avancé ? »**

Hôtel Africa - Tunis
29 et 30 novembre 2013



Une conférence internationale dans le cadre du partenariat tuniso-allemand pour la transition démocratique

Argumentaire

Le 17 novembre 2012, les responsables tunisiens et de l'Union européenne se réunissaient à Bruxelles pour donner le signal de départ à des négociations qui devaient aboutir à accorder à la Tunisie le statut de partenaire avancé. L'ouverture des négociations a été facilitée par la nouvelle situation politique en Tunisie, qui est sur la voie de la transition vers la démocratie après la chute du régime de Ben Ali. En effet, avant le 14 janvier 2011 il était inconcevable que le statut des relations de la Tunisie avec l'Union européenne s'améliore au vu de la fermeture du régime et son obstination à pérenniser sa main mise sur l'Etat et sur la société alors que l'Union européenne recommandait d'opter vers l'ouverture.

Il a fallu presque deux ans après la révolution pour voir aboutir à un accord, considéré par le gouvernement et différents experts économiques comme une grande avancée dans les relations tuniso-européennes permettant notamment d'intensifier les échanges bilatéraux. Cet accord vise à créer un espace économique commun qui ouvre des perspectives aux exportations tunisiennes sur le marché européen.

Toutefois certains diront que cet accord ne comporte pas que des avantages. Certes les marchés européens s'ouvriront devant les produits tunisiens, mais en contrepartie nos marchés devront accorder le même traitement aux produits européens. Or force est de constater que plusieurs secteurs (en particulier agricoles, industriels, etc.) ne sont pas assez solides aujourd'hui pour faire face à la concurrence européenne.

De même, il est évident que l'UE prêtera une attention particulière aux aspects sécuritaires, d'où l'importance de rester vigilants et négocier rigoureusement les conditions de mobilité des personnes.

La reconnaissance du statut avancé à un pays tiers est considéré par l'UE comme un moyen de mettre en application l'un des éléments importants de sa politique de voisinage à savoir la notion du « more for more » qui signifie littéralement plus de coopération et plus d'ouverture du marché européen et une accessibilité aux politiques européennes en contrepartie de la mise en œuvre de la démocratie et de l'Etat de droit. Cet accord incite l'Etat tunisien à promouvoir le respect des engagements démocratiques et à mener les réformes nécessaires à cet égard. Toute entrave dans ces projets pourrait compromettre cet accord. L'UE pourra ainsi pleinement accompagner la consolidation de l'Etat de droit et l'approfondissement de la transition démocratique en Tunisie de manière à empêcher tout retour en arrière en matière de libertés fondamentales et de droits de l'Homme.

La conclusion de cet accord signifie-t-elle que l'UE considère que désormais la Tunisie est définitivement sur la voie démocratique ? L'UE a certainement pris acte que le peuple tunisien a montré son aspiration à la démocratie, à un Etat de droit dans lequel les libertés sont respectées et dans lequel les règles de la bonne gouvernance mises en application.

Aujourd'hui il est de notre devoir de se demander ou en est-on de l'application de cet accord conclu il y a une année ? Etant donné que La Tunisie s'est-elle approchée du statut avancé ou bien s'en est-elle éloignée ? Qu'est ce qui a été accompli depuis que l'accord a été conclu ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

Le séminaire se propose de se pencher sur ces questions en invitant des experts et des praticiens à donner leurs analyses à partir de l'évolution de l'ensemble des relations entre la Tunisie et l'Union européenne, du contenu de l'accord conclu et de l'évolution de la situation politique en Tunisie.

Le séminaire se propose aussi de fournir une approche comparative à partir des expériences similaires vues des deux côtés de la Méditerranée.

Programme

Vendredi 29 novembre 2013 :

13:30 – 14:00 h

Enregistrement / Registration

14:00 – 14:30 h

Ouverture du Séminaire

M. Ahmed Driss

Directeur

Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales

Tunis – Tunisie

M. Hardy Ostry

Représentant résident Konrad-Adenauer-Stiftung

Tunis – Tunisie

Représentant du Ministère des Affaires Etrangères

T.B.C

M. Riadh Bettaieb

Ancien Ministre de l'Investissement et de la Coopération internationale

Tunis – Tunisie

14:30 – 15:45 h

**Première Session : Evolution des relations Tunisie – UE
du partenariat au Statut avancé**

M. Alexandre Zafiriou

Conseiller, Délégation de l'UE en Tunisie – Tunis, Tunisie

"Le Statut avancé : La nécessité d'un accord d'association d'une nouvelle génération"

M. Ahmed Driss

Directeur du CEMI – Tunis, Tunisie

" Evolution des relations Tunisie – UE, du partenariat au Statut avancé"

15:45 – 16:00 h

Pause-café

16:00 – 18:00 h

**Deuxième session : Le partenariat, le Statut Avancé,
y-a-t-il des raisons pour s'en méfier ?**

M. Mahmoud Ben Romdhane

Professeur en Economie – Tunis, Tunisie

"Le risque de la limitation au libre échange"

M. Lotfi Boumghar

Chercheur, Institut des Etudes Stratégiques et Globales – Alger, Algérie

"Le statut avancé, y-a-t-il des raisons pour s'en méfier ?"

Débat général

Samedi 30 novembre 2013 :

9:00 – 9:30 h

Enregistrement / Registration

9:30 – 11:00 h

Troisième session : Le statut avancé, des expériences comparées

M. Touhami Abdouli

*Ancien secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères – Tunis, Tunisie
" L'expérience de la Tunisie "*

M. Fouad Ammor

*GERM – Raabt, Maroc
"Le Maroc et le statut avancé"*

M. Erwan Lannon

*Professeur, Collège d'Europe – Bruges, Belgique
"Le statut avancé, nouvel instrument de voisinage"*

11:00 – 11:30 h

Pause café

11:30 – 13:00 h

Quatrième session : La problématique de la sécurité influe-t-elle le statut avancé ?

M. Sebastian Schäffer

*Chercheur au SSC Europe - Berlin, Allemagne
"Les défis du Statut Avancé de la Tunisie pour les relations euro-méditerranéennes"*

M. Haykel Mahfoudh

*Expert en sécurité – Tunis, Tunisie
"La problématique de la sécurité influe-t-elle sur le statut avancé ?"*

Débat Général

13:00 – 14:30 h

Déjeuner

14:30 – 16:00 h

Table ronde : Le Statut Avancé, qu'est ce qui manque encore ?

- Avec la participation d'activistes de la société civile et de différents acteurs économiques : CJD, UTICA, ...

Recommandations et clôture